Santé au travail en Mayenne

La prévention au cœur de notre collaboration !

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

Le Jeudi 19 Juin 2025 à 15h00, les adhérents du SATM ont été invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire.

Ordre du jour

- Présentation de la cellule « Evènement grave »
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2024
- Rapport moral de la Présidente
- Rapport d'activités 2024
- Rapport financier de l'exercice arrêté au 31/12/24, approbation des comptes
- Approbation du budget prévisionnel 2025
- Approbation des cotisations et des droits d'admission pour l'exercice 2025
- Nouvelle grille tarifaire 2026
- Règlement général
- Locaux Château-Gontier
- Résultats enquête satisfaction adhérent et salariés
- Image SATM
- Point sur mandat commissaire aux comptes et décision pour avenir
- Questions diverses

La Présidente, Béatrice RACINE, ouvre la séance

Il est fait état du nombre des présents à cette assemblée générale :

Présents : 34 membres adhérents

Aucun quorum n'étant requis pour les assemblées générales ordinaires de l'association, celle-ci peut donc délibérer valablement.

Monsieur MONZEIN, Directeur du site CEVA, fait une présentation des activités de l'entreprise :

- 1ère entreprise française de santé animale et 5ème au niveau mondial
- Siège social basé à Libourne
- Plus de 7000 collaborateurs répartis sur 47 pays => 250 sur le site mayennais

Béatrice RACINE remercie l'entreprise CEVA pour l'accueil de cette assemblée générale dans leurs locaux

Présentation de la cellule « Evènement grave »

Annaëlle RAGIL, psychologue du travail, et Lucile DISERENS, infirmière en santé au travail, font une présentation de la cellule « Evènement grave » mise en place au sein du SATM pour accompagner les entreprises en cas de nécessité.









En 2024, le SATM a été sollicité, dans le cadre de cette cellule, pour environ 20 situations.

Karine DOUZAMI précise que le SATM essaie de rester en « veille » pour aller au devant de l'entreprise en cas de besoins.

En interne, une montée en compétence des équipes va être opérée, notamment pour les secrétaires qui sont en général le premier contact de l'entreprise.

Karine DOUZAMI remercie Annaëlle RAGIL et Lucile DISERENS pour cette présentation ainsi que l'ensemble des membres de la cellule « Evénement grave » pour leur implication auprès des entreprises.

Procès-verbal du 20 Juin 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 Juin 2024 n'appelle pas d'observation.

Rapport moral de la Présidente

Avant de démarrer, je tenais à remercier sincèrement l'entreprise CEVA SANTÉ ANIMALE de nous recevoir au sein de ce beau bâtiment, et tout particulièrement M MONZEIN de nous avoir fait découvrir l'univers et le fonctionnement de cette entreprise, de renommée internationale, que nous sommes heureux d'avoir en Mayenne.

Mes remerciements s'adressent également, et bien évidement, à vous tous présents aujourd'hui pour cette nouvelle Assemblée Générale du SATM. C'est toujours un très grand plaisir pour Mme DOUZAMI et moi-même de vous retrouver pour cet événement.

Notre Assemblée Générale est un moment fort de l'année, axée sur notre bilan d'activités 2024 bien sûr, et les grandes orientations de notre service 2025. Mais il représente également l'opportunité d'échanger avec vous sur vos besoins et les difficultés rencontrées.

En effet, apporter un service au plus près des réalités terrain et besoins de nos adhérents est NOTRE PRIORITE. LE SATM est engagé en ce sens, depuis maintenant plus de deux ans, dans une politique forte d'amélioration continue de ses services.

Comme vous allez le voir lors de la présentation, cette démarche d'amélioration continue fait partie des grands axes de développement. Elle est maintenant ancrée dans chacune de nos actions. Elle est d'ailleurs inscrite en fil rouge de l'année 2024 et des grands projets portés par nos équipes.

Pour être transparente, cette démarche répond à une obligation légale de certification pour assurer la conformité des services rendus par les SPSTI aux exigences du référentiel AFNOR. Pour le SATM, cette certification s'inscrit dans une dynamique plus large que réglementaire, avec une volonté assumée d'amélioration continue de nos services, ayant pour ambition d'être le partenaire en prévention des risques professionnels des entreprises mayennaises.

Bien sûr je suis consciente du travail à accomplir, mais cette ambition est réelle, et anime nos équipes dans le développement de nos services et leur travail quotidien.

C'est dans cette volonté, que nos collaborateurs ont mené en 2024 un travail conséquent de préparation du futur audit de certification. Un travail essentiel d'harmonisation des pratiques et d'efficience des services qui nous a permis, et je l'annonce avec une très grande fierté, de réussir en mars dernier notre audit. Notre service est aujourd'hui certifié par l'AFNOR selon les exigences du référentiel SPEC 2217. Cette certification veut garantir **la mise en œuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels** du **service pour répondre aux exigences**, notamment :

- La qualité et l'effectivité des services ;
- L'organisation et la continuité du service et la qualité des procédures ;
- La gestion financière, la tarification et son évolution ;
- La conformité au RGPD ;
- La conformité des systèmes d'information aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité

Cette certification est une preuve importante de confiance, elle n'apporte évidemment pas toutes les réponses notamment en termes de ressources médicales.

Le recrutement de médecins est toujours LA PRIORITÉ de notre service. Nos équipes de direction et RH sont fortement mobilisées et recherchent activement les meilleures solutions auprès de l'ensemble des canaux possibles.

Ce travail itératif de proximité donne de bons résultats. Je voudrais d'ailleurs saluer leur travail, nous aurons la joie de compter, **cet été, 13 médecins au sein du service,** dont 8 en CDI**.** Rappelons qu'il n'y a pas si longtemps, ils n'étaient plus que 4 et que notre département est soumis à une très forte pénurie médicale par rapport aux autres départements des Pays de la Loire.

Un autre point factuel d'amélioration concerne les résultats de notre plan de continuité de l'activité médicale (PCAM). Pour rappel, ce plan a été déployé en 2023 pour assurer la continuité de service face à la pénurie médicale. En réorganisant et en priorisant les visites indispensables, son objectif est de garantir l'équité des services et de disposer d'un médecin référent sur chaque secteur. Au 31/12/24, ce plan a permis de résorber l'ensemble du retard concernant les visites de reprise et pré-reprise, ces visites étant à jour. Ce résultat est important car le nombre de visite en retard s'élevait à 700 mi 2023, l'attente de ces visites pouvant être problématique pour les entreprises et les salariés.

Bien sûr, il persiste encore des difficultés pour répondre à l'ensemble des demandes de visites mais nos équipes sont pleinement investies dans ce sens. Le recrutement actif de médecins, l'optimisation des pratiques, et la délégation de certaines visites aux infirmières pour fluidifier l'activité médicale, sont autant de méthodes déployées pour atteindre cet objectif.

Cette année, le nombre de visites réalisées a encore progressé et dépasse les 28 000 avec une augmentation de 9 % des visites effectuées par les médecins (même s'ils sont encore en sous-effectif). C'est un travail en profondeur qui s'effectue dont les résultats apparaissent progressivement, et auquel je crois réellement.
Ce qui me permet de faire le lien avec un autre grand projet mené cette année, le changement de logiciel métier. Intrinsèquement lié à l'harmonisation des pratiques et à la certification, son déploiement a nécessité plusieurs mois de travail avec l'éditeur. Ce nouveau logiciel spécifique des SPSTI est un outil plus efficient et intuitif pour nos collaborateurs, mais également pour nos adhérents et leurs salariés disposant à présent d'un portail dédié facilitant les actions et échanges avec notre service.

Ce changement a été guidé par notre forte volonté d'améliorer notre relation adhérents : plus de transparence, de communication et d'accompagnement. Ces deux portails sont pensés pour faciliter nos échanges, l'organisation des visites et développer notre partenariat dans la prévention des risques professionnels.

Dans cette même logique, notre communication a été renforcée, souhaitée plus proche de vous, et plus claire sur notre offre de service. Nos équipes travaillent actuellement dans ce sens sur une refonte identitaire et de outils de communication plus en adéquation avec vos besoins et vos réalités terrain.
Pour revenir au début de mes propos et conclure, la démarche qualité et l'amélioration continue sont au centre du développement de notre service, avec un seul objectif votre satisfaction et assurer pleinement nos 3 missions :

- la prévention des risques professionnels,
- le suivi individuel de l'état de santé de vos salariés
- et vous accompagner pour prévenir le risque d'usure professionnelle ou de sortie de l'emploi.

Le SATM est donc en pleine évolution, comme vous avez pu l'apercevoir et je suis fière du travail accompli par l'ensemble des équipes en si peu de temps. Bien évidement je suis consciente que de nombreux points d'amélioration persistent et je comprends et j'entends les retours qui peuvent exister et leur légitimité au regard de vos activités, soyez en plus que certains. C'est pourquoi je voudrais une nouvelle fois vous remercier pour la patience et la confiance dont vous faites preuve à l'égard de notre service.
Je me répète, mais soyez assurés que le SATM avance dans une seule direction l'amélioration et votre satisfaction.

Je vais laisser la parole à Karine DOUZAMI, Directrice Générale du SATM pour une présentation plus en détail du travail mené par le SATM en 2024.

Un grand merci pour votre écoute.

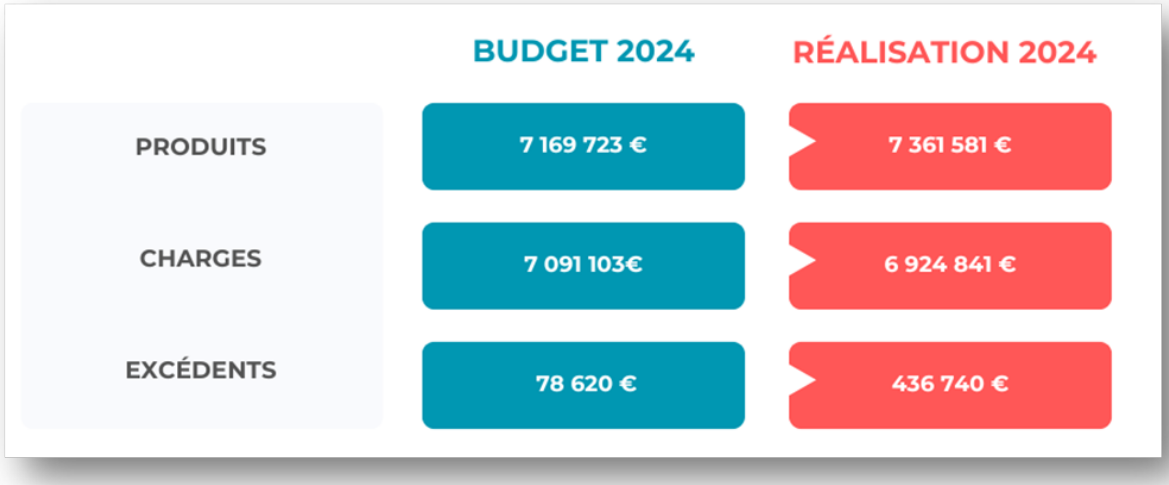
Rapport d'activités 2024

Le rapport d'activités 2024 du SATM a été remis à tous les participants (consultable sur le site du SATM).

Ce rapport d'activités 2024 sera adressé à l'ensemble des adhérents.

Rapport financier 2024

La Présidente donne la parole à Monsieur LE SPEGAGNE, expert comptable (SOFIDEM) pour présenter les comptes de l'exercice écoulé. Monsieur LE SPEGAGNE fait une présentation du bilan et du compte de résultat ;



La Présidente donne la parole à Monsieur FOUCAUD, commissaire aux comptes (KPMG). Monsieur FOUCAUD fait une présentation du rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des comptes annuels du SATM ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Contrôle des comptes annuels

Suite à l'audit effectué par KPMG, le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'association à la fin de cet exercice.

Justifications des appréciations

Aucune indication spécifique à formuler.

Vérifications et informations spécifiques

Aucune observation n'est à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Monsieur FOUCAUD fait ensuite une présentation du rapport spécial sur les conventions réglementées. Aucune nouvelle convention n'a été signée au cours de l'exercice 2023.

Béatrice RACINE remercie Madame FOUCAUD et Monsieur LE SPEGAGNE pour leurs interventions.

Budget prévisionnel 2025 – Cotisations 2025

Béatrice RACINE fait une présentation du budget prévisionnel 2025

	BUDGET 2024	RÉALISATION 2024	BUDGET 2025
PRODUITS	7 169 723 €	7 361 581 €	7 235 214 €
CHARGES	7 091 103€	6 924 841 €	7 681 950 €
RÉSULTAT PREVISIONNEL	78 620 €	436 740 €	- 446 736 €

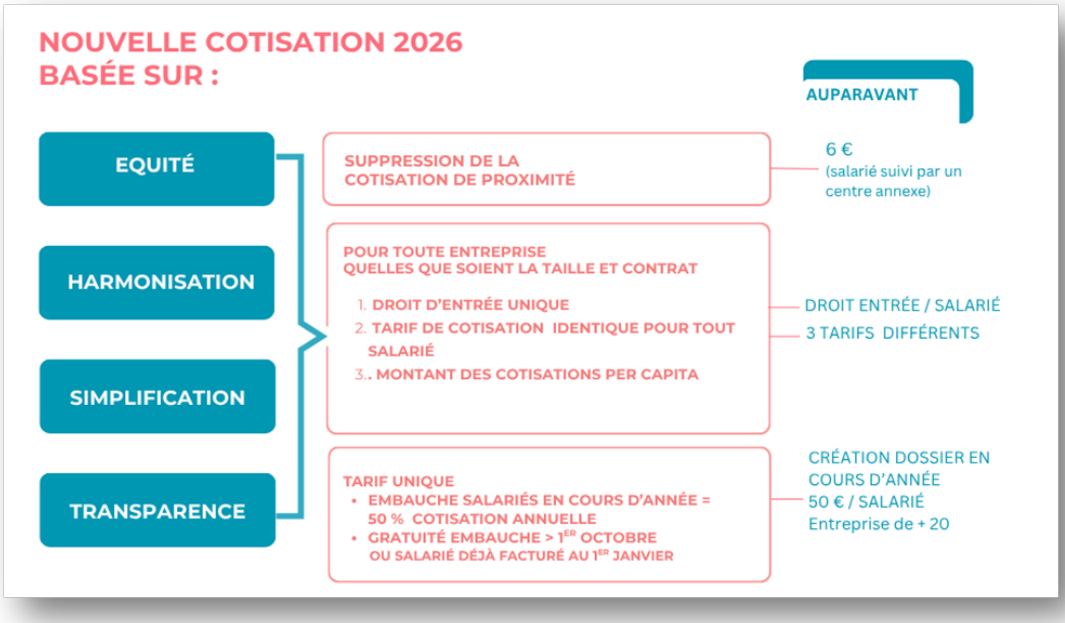
Cotisations 2025 : en raison du contexte économique et des difficultés possibles => aucune augmentation proposée





Nouvelle grille tarifaire pour 2026

Béatrice RACINE rappelle que depuis 2025, de la part la loi du 2 Août 2021, une cotisation moyenne nationale a été mise en place. Pour 2025, cette cotisation moyenne a été fixée à 115€. A noter que le montant des cotisations des SPSTI ne doit pas s'écarter au-delà de -/+ 20%.
Cette nouvelle grille tarifaire se veut plus en adéquation avec la loi du 2 août 2021. La proposition est la suivante :







* Si le salarié n'a fait l'objet d'aucune cotisation au SATM au 01/01/N et pour toute arrivée entre le 02/01/N et le 31/09/N

S'agissant des intérimaires, la cotisation sera également de 98€ par salarié dès que des missions de l'offre socle seront mises en œuvre pour ces salariés.

Règlement Général

Karine DOUZAMI indique que pour prendre en compte les dispositions prévues dans la loi du 2 août 2021, le règlement général du SATM a dû être enrichi, notamment sur les points suivants :

- Règlement sur la protection des données (RGPD)
- Définition du champ d'action du SPSTI avec la mise en place : offre socle, offre complémentaire et offre spécifique
- Droits et devoirs des adhérents et du SATM
- Certification pour les SPSTI

Ce nouveau règlement général prend en compte également l'évolution de l'organisation du SATM :

- Précisions sur les règles de déclaration des effectifs et sur la facturation
- Règles applicables en cas de non-paiement des cotisations
- Ajout de la notion de non-sollicitation de personnel/non débauchage

Locaux Château-Gontier

Jean-François LE MESTRE, Responsable des Projets administratifs et financiers, fait une présentation sur ce dossier.



FINANCEMENT



DÉPENSES	MONTANTS HT
ACQUISITION DES LOCAUX	1 542 000 €
ÉQUIPEMENT LOCAUX	130 000 €
AUTRES DÉPENSES	20 000 €
TOTAL	1 692 000 €

RECETTES		FINANCEMENT
EMPRUNT BANCAIRE	870 000 €	51 %
APPORT	522 000 €	31 %
VENTE LOCAUX ACTUELS	300 000 €	18 %
TOTAL	1 692 000 €	100 %

Descriptif

- Superficie doublée de 600m2
- Equipement et agencement plus modernes
- Parcours salariés facilité
- Bureau d'accueil unique
- Salle d'attente (confidentialité)
- Organisation par secteur médical dont une 3ème équipe possible
- 3 salles d'examens dédiées à un secteur médical (confidentialité)
- Salle de réunion de 41m2

Pose de la 1ère pierre le 6 Mai 2025 => déménagement souhaité en juin 2026

RÉSULTATS ENQUETE DE SATISFACTION

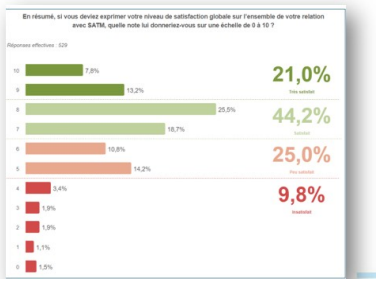
Une enquête de satisfaction a été menée, auprès des adhérents et des salariés suivis, fin 2024 durant 2 mois.

Karine DOUZAMI fait une présentation des résultats de cette enquête qui seront consultables sur le site du SATM. Ci-dessous quelques éléments issus de l'enquête :

SATISFACTION GLOBALE

65 % NOTE > 7/10

NOTE MOYENNE Adhérents	6,91 /10
NOTE MOYENNE Salariés	7,86 /10



SATISFACTION / MISSIONS

		ADHÉRENTS	SALARIÉS	
NOTE MOYENNE	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ ET VISITES MÉDICALES	2,84/4	3,31/4	SATISFAIT : Accueil lors des visites MOINS SATISFAIT : • Prise de RDV • Suivi médical Adhérents de < 1 an les + satisfaits (3,3)
	PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	3,10 /4		ASSEZ BON NIVEAU DE SATISFACTION GÉNÉRALE Aides, interventions, suivi – qualité des conseils Rédaction Fiche Entreprise et visite entreprise Aide au DU ou à l'évaluation d'un risque spécifique, étude de poste Actions de sensibilisation
	PDP ET ACTIONS POUR LE MAINTIEN DE L'EMPLOI	3,17 /4		BON NIVEAU DE SATISFACTION SUR LA PERTINENCE DES INTERVENANTS ASSEZ SATISFAISANT SUR la qualité et l'efficacité des solutions

CONNAISSANCE DES MISSIONS

		ADHÉRENTS	
BONNE CONNASSANCE	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ ET VISITES MÉDICALES	64 %	
	PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	63 %	NIVEAU MOYEN D'UTILISATION : 21,4 à 65,9 % • + UTLISÉ : Fiche Entreprise + visites+ études de poste et aménagements • - UTILISÉ : aide au DUERP / sensibilisations
	PDP ET ACTIONS POUR LE MAINTIEN DE L'EMPLOI	39,2 %	NIVEAU MOYEN D'UTILISATION : 17,3 % ENTREPRISES LES + UTILISATRICES ET CONNAISSEUSES : • > 250 salariés • industrie

SATISFACTION / RELATION ADHERENTS

NOTE MOYENNE Adhérents	PROCESSUS D'ADHÉSION	3,14/4	Délai de traitement à travailler : partiellement satisfait
	GESTION DES ASPECTS ADMINISTRATIFS	3,10/4	2 points amélioration : • Comprendre et remplir la déclaration • Compréhension du coût des cotisations et facturations
	COMMUNICATION	2,97 /4	2 points amélioration : • Site internet • Les évolutions du service

IMAGE DU SATM

Anne-Cécile CHASSIN du GUERNY, responsable communication, fait une présentation de ce dossier.



RÉSOLUTIONS

La présidente soumet à l'assemblée générale les résolutions suivantes :

- 1ère résolution : approbation du procès-verbal du 20 Juin 2024
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

- 2ème résolution : approbation du rapport moral de la Présidente
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée

- 3ème résolution : approbation du rapport financier 2024
 Après audition du rapport financier relatant et commentant l'activité de l'exercice 2024, du rapport annuel du commissaire aux comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice, l'assemblée générale :
 - Approuve les comptes de la gestion 2024, le bilan au 31 décembre 2024 comportant un résultat net après impôt société de +436 K€
 - Affecte le résultat au fond de réserve
 - Donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion administrative et financière

 Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée

- 4ème résolution : approbation du budget prévisionnel 2025 et des cotisations 2025
 Après audition du budget prévisionnel 2025, l'assemblée générale :
 - Approuve le budget prévisionnel 2025
 - Fixe comme présenté en séance les cotisations pour 2025

 Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée

- 5ème résolution : approbation de la nouvelle grille tarifaire 2026
 Après audition sur la nouvelle grille tarifaire pour l'exercice 2026, l'assemblée générale :
 - Fixe comme présenté en séance les cotisations pour 2026

 Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

- 6ème résolution : approbation du règlement général du SATM
 Après audition du règlement général, l'assemblée générale approuve ce nouveau règlement général/
 Cette résolution est adoptée par l'assemblée générale.

L'assemblée générale donne tout pouvoir à Béatrice RACINE, de mettre en œuvre toutes les résolutions adoptées au cours de cette assemblée générale.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 17h00. Karine DOUZAMI remercie les représentants de la commission de contrôle, du conseil d'administration, l'équipe de direction et l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement au service des adhérents du service.

La Présidente,
Béatrice RACINE

